

**Concours : RH-06(24)
Emploi d'été 2025 – Personnel enseignant
Programme Jeunesse Action
AVIS INTERNE-EXTERNE**

Le Conseil scolaire du Grand Nord offre divers programmes d'été à ses élèves dans le domaine de l'éducation spécialisée. Nous invitons les gens intéressés à un emploi d'été à remplir un formulaire de mise en candidature.

Programme d'éducation spécialisée : Jeunesse Action

Qui ?	Personnel enseignant qualifié au cycle primaire/moyen
Quand ?	du 4 juillet au 18 juillet 2025 de 8 h à 16 h
Où ?	École publique Jean-Éthier-Blais
Rémunération :	64,02 \$ de l'heure

Description des tâches :

- Livrer la programmation à son groupe ciblé;
- Apprendre à connaître les élèves et leurs besoins;
- Différencier les approches;
- Collaborer avec les autres services du conseil;
- Recueillir des preuves d'apprentissage/faire une collecte de données;
- Gérer l'assiduité;
- Gérer et participer à des activités communautaires;
- Travailler en équipe;
- Gérer de l'argent comptant;
- Gérer les formulaires variés;
- Pouvoir bien communiquer;
- Assurer la sécurité de tous.

Exigences et qualifications :

- Brevet d'enseignement;
 - Carte de qualification de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
 - Éducation de l'enfance en difficulté, partie 1, spécialiste un atout;
 - Expérience dans une classe de l'article-23 un atout.
-

Superviseur : Directrice des services à l'élève

Veuillez faire parvenir une copie de votre curriculum vitae par l'entremise du site web avant 12 h le 31 mars 2025 à l'attention de :

Jocelyne Schiewek
Direction des services à l'élève
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533 / Téléc. : (705) 671-1794
Courriel emplois@grandnord.ca

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Selon les règlements de l'Agence de revenu du Canada, les cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC), à l'Assurance emploi (AE) et à l'impôt sur le revenu seront retenues sur toute rémunération.

Francine Vaillancourt, présidente

Sébastien Fontaine, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.